



La CFDT vous informe



Sopra Steria I2S

LA MENSUELLE

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



BONNES FÊTES !

*les photos de
Latitude*



PLAYLIST

Cfdt:

**POUR
LES FÊTES**



ADHÉREZ, REJOIGNEZ-NOUS !

Inscrivez-vous à la liste de diffusion l'Essentiel, pour recevoir par mail les actualités au fur et à mesure, et chaque mois, un résumé du CSE.
essentiel-soprasteria-subscribe@googlegroups.com



Consultez
notre
site



cfdtsoprasteria.blogspot.fr



Cfdt:

La Cfdt vous informe

Sopra Steria I2SS'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LA MENSUELLE

LA HOTTE DU PÈRE NOËL

SOPRA STERIA !

Les Cadeaux empoisonnés de la direction (**cherchez l'erreur !**)

Aux salariés évalués à pile ou face lors des CRH (dommage, la pièce est pipée !)

À toutes les femmes à qui la direction va piquer les congés mères de famille

Aux salariés ne comptant pas leurs heures et font cadeau de leur argent à la direction

À tous les salariés qui n'auront pas d'augment ou une sous l'inflation !

À tous les salariés dont la complémentaire santé rembourse moins bien les lunettes depuis janvier et exclue certains conjoints

Aux salariés à qui la direction impose les jours de télétravail

Aux femmes qui, grâce à l'accord égalité pro, conserveront leur rémunération plus faible que les hommes

Aux salariés dont on délocalise le travail

Aux salariés qui en sont de leur poche en télétravail et pour qui ce sera pire en 2022 avec l'inflation !

Aux salariés qui n'ont pas pu prendre leurs congés et repos pour cause de projet (et qui n'auront RIEN en retour)

Aux salariés à qui on refuse le télétravail pour « contrainte opérationnelle » aussi diverse que fumeuse

À tous les salariés qui se déplacent et qui en sont de leur poche

2 660 € d'intéressement en moyenne dans le privé

PAGE 2

**VOUS N'ATTENDEZ PAS L'INONDATION POUR VOUS ASSURER ...
PROTÉGEZ AUSSI VOS DROITS, REJOIGNEZ-NOUS !**

Consultez
notre
sitecfdtsoprasteria.
blogspot.fr

Cfdt:

La CFDT vous informe

Sopra Steria I2S

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LA MENSUELLE

ATTENTION AUX DIFFÉRENTS TYPES DE
TÉLÉTRAVAIL

Les règles en télétravail

TTV occasionnel : ne vous faites pas avoir ! Certains managers en proposent aux salariés. Mais il ne peut servir que ponctuellement et rarement et pour des conditions précises (par exemple en cas de conditions climatiques impérieuses, des perturbations dans les transports en commun, des circonstances personnelles impérieuses) et uniquement à la demande du salarié. Et surtout, il ne donne pas droit à l'indemnité de 20€ par mois !

TTV régulier : le nom télétravail « régulier » est trompeur. Il peut être remis en cause à tout moment et pour tout changement de projet. C'est donc celui qui doit être utilisé, même avec une sortie de projet prévue, ou en cas d'Inter-chantier, ou pour toute demande du management.

TTV exceptionnel : encore utilisé pour cause de pandémie !

TTV médical : c'est une prescription par le médecin du travail. Pas de limites de jours donc. Attention, son traitement a changé dans PTA avec une rubrique dédiée qui pose question. De plus, vos collègues ne voient pas vos jours de télétravail ! Et seule l'assistante peut le saisir et le modifier !

Consultez aussi

Les règles en télétravail :

<https://cfdtsoprasteria.blogspot.com/2021/12/info-teletravail-main-basse-des.html>

La procédure pour obtenir du matériel professionnel :

<https://cfdtsoprasteria.blogspot.com/2021/12/memo-info-besoin-de-materiel-profaites.html>

ORDRE DE PRISE
DES CONGÉS

Pensez à poser **en 1er lieu vos ponts**, ils ne sont pas payés si vous partez sans les prendre ! **Puis posez vos jours de RTT salarié.** En effet ces jours sont sur l'année civile et « perdables » au 31/12.

À savoir : les RTTs après le 15 octobre refusés par la hiérarchie dans l'outil se voient reportés jusqu'au 31/03. Posez-les donc dans l'outil, même si votre manager les refuse, afin d'en garder une trace et que le report soit fait !

Seulement ensuite posez vos jours de RTT hiérarchiques, car s'ils ne sont pas soldés au 31/12, vous pouvez les poser jusqu'au 31 mars suivant ! (cf. Accord Temps de travail 5.1.5) Sauf si vous pensez partir ou prendre une absence non rémunérée en cours d'année, alors utilisez en priorité tous les RTT hiérarchiques plutôt que les RTT salariés. Car, en cas de départ, les RTT ne feront pas l'objet d'une régulation en votre défaveur alors que les RTTs non consommés seront payés (5.1.7).

Enfin, posez vos Congés Payés avant le 30 mai (sauf absence particulière comme la maladie, le congé adoption ou maternité) !

PAGE 3

**VOUS N'ATTENDEZ PAS D'AVOIR UN ACCIDENT POUR ASSURER VOTRE VOITURE ...
PROTÉGEZ AUSSI VOS DROITS, REJOIGNEZ-NOUS !**

Consultez
notre
sitecfdtsoprasteria.
blogspot.fr

Cfdt:

La CFDT vous informe

Sopra Steria I2S

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LA MENSUELLE

LA DIRECTION EN MODE "ÉCONOMIE"

Une vision d'économie : l'abandon de la téléphonie fixe !

Economie, quand tu nous tiens !

La direction de Sopra Steria a décidé unilatéralement, sans négocier, sans même l'évoquer préalablement, de supprimer les téléphones fixes de l'ensemble de nos locaux pour les sociétés SSG, I2S, SBS et SHRS.

L'outil TEAMS sera la solution de remplacement : avec la création de deux catégories de salariés, une minorité qui disposera d'un numéro de téléphone externe, et les autres.

La **CFDT** demande la prise en compte de chacune de ces difficultés, avec la mise à disposition pour chaque salarié qui le demande, d'un téléphone professionnel, ou dans le cas contraire, d'une participation au forfait téléphonique des salariés impactés.

La **CFDT** demande l'arrêt des fausses bonnes idées de réduction des coûts au dépend des conditions de travail des salariés, et réclame un vrai dialogue social pour les améliorer.

Tous les détails [ici](#) !

Nouveaux sites : économies à tous les étages !

Présentation en CSE SSG du nouvel immeuble Latitude en région parisienne :

- ➔ 20% sur le nombre de postes : pas assez de postes pour tous les salariés alors que les effectifs doivent croître !
- ➔ -30% sur les dimensions des tables ! (de 160x80 à 140x70) sauf pour les chefs bien sûr (150x150 ou 180x100)
- ➔ Surface de 3,3m² par poste ! (mais plus de 20m² pour quelques-uns)
- ➔ 50% sur la surface par poste de travail ! Au global, on passe de 15 m²/poste (18m² par poste Meudon et Triangle et 12m²/poste à Manhattan) à ... 10m²/poste à Latitude ! Mais on reste à 22m²/poste à Kleber.
- ➔ Des « bureaux de passage » comptés comme des postes de travail mais sans écran, avec une table 60x80, avec un tabouret et 1,33m²/personne assise
- ➔ On diminue le nombre de cloisons ! Pas de cloison entre les open spaces, ni entre le babyfoot ou la cafet' et les open spaces !
- ➔ Même pas un « casier » par salarié pour y ranger ses affaires !

Les élus ont demandé une expertise... Mais quelle sera le poids de nos remarques et de celles de l'expert face à la recherche d'économies à tout prix de la direction ?

Consultez
notre
sitecfdtsopraSteria.
blogspot.fr

PAGE 4

ADHÉREZ, REJOIGNEZ-NOUS !

Retrouvez-nous également sur **twitter** : CFDTsopraSteria
Sur **LinkedIn** : [cfdt-groupe-sopra-steria-21ab5b182](#)
Suivez-nous et partagez !